



TEXTE FEDERATIF

EDUCATION CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE RACISME

I. AGIR ET PROMOUVOIR UNE DEMARCHE COLLECTIVE D'EDUCATION CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS ET LE RACISME

1. Un constat qui demeure

Le constat est toujours là en ce troisième millénaire. La société humaine est plus que jamais meurtrie par des comportements xénophobes, racistes, sexistes, homophobes, accompagnés de violences sous toutes leurs formes. Les actes de discriminations, de haine, de violence gangrènent notre quotidien et font affront aux valeurs républicaines de laïcité, d'égalité de droit et d'égalité de traitement, valeurs toujours revendiquées et affichées dans notre démocratie française.

Les leçons de l'Histoire doivent non seulement ne pas être oubliées, mais nous apprendre à résister contre ce mal et à agir contre tous les conséquences qui peuvent en surgir.

En tant que mouvement d'éducation populaire, la FOL est depuis toujours engagée pour porter, promouvoir et mettre en œuvre une conception humaniste pour que chacun puisse vivre, à dignité égale, au sein d'une société ouverte et émancipatrice.

En engageant une démarche d'Education Contre les Discriminations et le Racisme, la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) et l'ensemble de ses partenaires disent NON à la bêtise humaine du refus de l'Autre, à la pensée et l'acte discriminatoire.

2. Une réponse par l'éducation à la citoyenneté

L'Education à la Citoyenneté prend tout son sens et constitue le meilleur levier pour la construction d'une société plus fraternelle. C'est agir pour l'Humanité et le Respect de tous quelles que soient leurs origines pour la conquête des Libertés, pour l'Égalité des Droits, pour la Solidarité et la Fraternité. Il nous appartient de provoquer la réflexion, de stimuler l'esprit critique, d'inspirer des attitudes d'ouverture, d'agir contre les stéréotypes et les préjugés pour aller à la rencontre de l'autre et de construire ensemble une société où la dignité des Hommes et des Femmes est respectée.

L'Education à la Citoyenneté est un apprentissage du pluralisme démocratique, une éthique de la responsabilité. Elle doit plus que jamais démontrer que tous les partenaires partagent un projet citoyen commun à durée illimitée pour cette orientation proposée par la FOL. Ils contribuent ainsi de façon déterminante et permanente à la promotion, la diffusion, et la protection des valeurs démocratiques de justice et d'équité indispensables pour prévenir ou combattre la propagation de toute forme de discrimination.

Par son originalité fédérative, sa pertinence éducative et pédagogique, la démarche d'Education contre les discriminations et le racisme est le témoignage d'un engagement à la hauteur des valeurs laïques, de respect, de tolérance, d'humanisme que nous voulons promouvoir.

Nous réussirons notre combat par la mobilisation du monde associatif, scolaire mais aussi des collectivités, des militants, des professionnels, des acteurs à titre individuel et /ou collectif à agir au quotidien et au plus proche de leur environnement.

L'éducation contre les discriminations est inscrite dans l'ADN de la FOL. C'est un des axes prioritaires de l'éducation à la citoyenneté.

3. Une orientation au cœur de la FOL

La Fédération des Œuvres Laïques est une association loi 1901 d'éducation populaire et une fédération d'associations. Elle fonde toutes ses actions sur les idées de Jean MACE et de la Ligue de l'Enseignement. La FOL entend créer des liens entre les œuvres complémentaires de l'Ecole Publique et les associations du département. Elle suscite toutes

initiatives pour la création et la mutualisation de moyens d'action communs afin de faciliter leur tâche éducative et développer un réseau solidaire au niveau du département (et au-delà).

La FOL est un mouvement d'éducation fédérateur qui agit pour former des citoyens acteurs des transformations de la société par le « vivre et le construire ensemble » dont notre société ne peut se passer pour vivre collectivement en harmonie.

Pour réussir cet enjeu majeur, elle a choisi d'agir par la voie de l'éducation, inscrite dans son projet et qui traverse toutes les époques.

Ses fondations sont notamment construites sur de nombreuses actions culturelles, artistiques, sportives, sociales. L'une de ces actions les plus significatives est celle des « Semaines d'éducation contre les discriminations et le racisme », tant par son caractère permanent, sa dimension, sa place transversale à toute la FOL en interne et dans tous ses réseaux, son ouverture d'esprit, de débat élargissant son champ d'action à des centaines de partenaires créant un mouvement incomparable en Haute-Savoie pour faire front aux discriminations et au racisme.

Elle a impulsé une réflexion collective permanente au sein de la FOL et dans son rayonnement sur les questions de discriminations et de racisme.

Si les Semaines d'Education Contre les Discriminations et le Racisme (SECDR) constituent une action permanente, les divers secteurs et services de la FOL mènent aussi leurs initiatives générant de nombreuses actions.

Cette orientation d'éducation contre les discriminations est fortement inscrite dans les statuts et le Projet Educatif de la FOL.

« Mouvement d'Education Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :

- Pour garantir **la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée** et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, **la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens**
- Pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.
- Pour éduquer à la solidarité internationale, au développement et au devoir de mémoire à l'égard des valeurs de la résistance contenues dans le programme du Conseil National de la Résistance. »

(Extrait de l'article 2 des statuts de la FOL.)

« Nous dénonçons toutes les horreurs de l'humanité et les crimes de l'histoire commis au nom des supposées "races supérieures" et des intérêts coloniaux, religieux, politiques et économiques. »

Voir Projet éducatif de la FOL et Charte d'engagement « le racisme c'est... »

II. UNE TRADUCTION EN ACTES PORTEE PAR LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES

1. Les Semaines d'Education Contre les Discriminations et le Racisme (SECDR) : une dimension fédérative, transversale et permanente

Depuis plus de 30 ans, les SECDR constituent une action fédérative initiée par la FOL. Elle est relayée par ses services et au niveau local par de nombreux partenaires avec un rayonnement important et diversifié.

Elles touchent le monde scolaire et associatif, des structures municipales, des établissements spécialisés, des élus, des bénévoles et de salariés.

C'est aussi une manifestation où le mot Culture prend toute sa signification dans la conception de l'éducation populaire que la FOL promeut.

La grande ampleur de ce mouvement se traduit au travers de ces quelques chiffres et du périmètre diversifié de sa mise en œuvre :

- Plus de 400 structures partenaires : écoles, associations, collèges, lycées, services municipaux, collectivités, établissements spécialisés, médias soutiennent l'action ;
- Près de 2000 bénévoles, militants, professionnels, élus, artistes, du champ de l'éducation, de l'animation, de la formation, du sport, de la culture, du social, des arts, de la santé qui agissent pour innover, créer des manifestations ;
- Chaque année, au moins 80 000 personnes, adultes, enfants, jeunes sont touchés ou/et informés ;
- Des centaines d'ateliers de pratiques artistiques (par exemple en moyenne par an 8000 cartes de la fraternité utilisées dans des ateliers d'écriture), de séances de cinéma (Printemps du cinéma contre les discriminations) de rencontre avec des écrivains (Forum du livre contre l'oubli et pour la fraternité), de réalisations de films vidéo avec des jeunes, d'expositions, de conférences, de diffusions et de créations de spectacles vivants, de séances de contes, d'animations sur les places publiques, ...

2. AUTRES ACTIONS

La lutte contre les discriminations et le racisme constitue un champ d'action majeur de la Fédération des Œuvres Laïques dont les valeurs d'humanisme et d'universalisme sont constitutives de ses statuts et de ses valeurs. Tous les secteurs y contribuent, au premier rang desquels le Secteur Animation du réseau qui s'y engage au quotidien.

a. Secteur Animation du réseau

Les centres de loisirs et de structures jeunesse gérés par la FOL, organisés en réseau départemental, constituent un espace de vie à visée émancipatrice pour les enfants et les jeunes. Ces structures éducatives permettent d'éprouver le principe fondateur du vivre ensemble et de mixité sociale. Il s'agit ici d'accueillir tout type de public en incluant les personnes en situation de handicap (enfants comme adultes dans les équipes d'animation).

Les projets pédagogiques des structures intègrent cette dimension et mettent en œuvre de nombreuses actions éducatives (ateliers de lutte contre les discriminations et d'éducation à la paix, expositions, intervenants, cartes de la Fraternité, jeux coopératifs, rencontres inter-centres...) dans le respect du principe de laïcité.

Les animateurs travaillant au sein de nos structures sont les garants et les vecteurs des valeurs et principes défendus par notre association. Ils contribuent entièrement à faire vivre, au quotidien, notre mouvement d'éducation populaire.

Le secteur animation du réseau joue aussi pleinement son rôle fédératif en accompagnant les associations affiliées et en mettant, à leur disposition, un certain nombre d'outils qui leur permettent de décliner, sur le terrain, les valeurs et principes énoncés dans leurs statuts. Des formations sont aussi proposées pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap (troubles DYS, TDAH...).

La lutte contre les discriminations passe également par celle des inégalités. L'évolution de la société qui place le numérique dans tous ses champs d'activité nécessite l'accompagnement de tous les usagers et citoyens pour une inclusion possible et active. Depuis plusieurs mois déjà, le secteur se développe et poursuit un travail engagé autour de la lutte contre les inégalités d'ordre sociétal en accompagnant les personnes en situation d'illectronisme avec l'arrivée d'une conseillère numérique. Il s'agit là de répondre à un besoin croissant des citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique et de favoriser le développement d'un esprit critique auprès des jeunes.

Enfin, la FOL est pleinement engagée auprès de la jeunesse et accueille au sein de la sa structure des volontaires en service civique et des volontaires européens intégrés au programme du Corps Européen de Solidarité (CES). Leurs missions consistent notamment à défendre le vivre ensemble et mettre en œuvre des actions d'éducation contre toute forme de discriminations.

Si le secteur animation du réseau porte de manière emblématique et explicite cet objectif, tous y contribuent dans leur champ d'expertise.

b. Secteur formation

Sensibiliser à la lutte contre les discriminations et le racisme, est au cœur des intentions éducatives que porte l'Espace Formation, à travers les différents parcours qu'il propose aux animateurs socioculturels et aux directeurs.

Dans un souci de permettre l'accès au plus grand nombre à la formation, dans une volonté d'ouvrir et d'éveiller les esprits, l'équipe éducative anime un maximum les formations dans une démarche d'Education Populaire. L'éducation à chaque instant, par tous et pour chacun, dans la compréhension et le respect de l'autre.

Motivées par le vivre ensemble, l'ouverture à l'autre et au monde, les formations non professionnelles (périscolaire, BAFA/BAFD, Rencontres Pédagogiques des Animateurs), comme les formations professionnelles (BPJEPS LTP, CPJEPS, Certificat Complémentaire ACM) offrent des temps dédiés à l'éducation contre les discriminations et le racisme, fil conducteur des parcours.

Des supports et outils éducatifs variés sont ainsi proposés : atelier radio et vidéo, atelier d'écriture, café philo, expositions, conférences, spectacles.

L'ambition du secteur formation est, entre autre, d'amener les adultes, les futurs animateurs professionnels à prendre conscience qu'au travers de ce métier, ils sont au cœur de ces questionnements... Qu'au quotidien, ils peuvent être vecteurs de valeurs et porteurs de messages forts.

c. Secteur culturel

Dès son origine, notre mouvement d'éducation populaire s'est préoccupé de l'accès démocratique à la culture pour tous. A cette fin, il s'est doté de nombreuses missions. Il s'agissait d'un projet pour, avant tout, faire du commun, de la rencontre autour d'œuvres artistiques, cinématographiques ou encore autour du spectacle vivant. L'idée même de partager des émotions, des expériences ensemble s'impose comme nécessaire à une ouverture à l'autre, aux différences. Cet objectif de faire du commun est plus que jamais d'actualité.

Au sein de la FOL 74, le médium cinéma s'est peu à peu développé autour d'actions fortes qui portent les valeurs et principes de l'association auprès du public :

- Les rencontres du film des résistances de Thônes n'ont eu de cesse de dénoncer les combats de notre temps et mettre en lumière nos sociétés qui traversent régulièrement des périodes plus ou moins troubles, où émergent de nombreux comportements obscurantistes et où sont opposés les individus au travers de leurs cultures, leurs idées, leurs origines, leurs handicaps.
- Le jeune public, en participant à Ecole, Collège et lycéens au cinéma prend plaisir à voir ensemble des films singuliers. Ces dispositifs d'éducation aux images ont pour objectif de donner un désir d'accéder à la culture, d'éduquer le regard mais surtout de favoriser l'échange, l'ouverture à d'autres cultures et l'esprit critique.
- Le label Art et Essai, accordé à nos salles fixes et itinérantes, a pour objectif de soutenir la diffusion de films originaux et les productions artistiques en élargissant le champ des possibles offert aux spectateurs. Nous contribuons ainsi à faire vivre les parcours artistiques en favorisant le vécu d'expériences sensibles, par la fréquentation d'œuvres diverses, la rencontre avec les artistes et la pratique artistique.

Ces objectifs s'incarnent aussi par le soutien apporté, quelquefois même dans le cadre de co-production, aux compagnies de spectacles vivants illustre aussi l'engagement de la FOL 74 à combattre les discriminations sous toutes ses formes. Les spectacles mis en avant, parfois sur le ton de l'humour, ont pour ambition d'éclairer les spectateurs sur les questions de haine, de racisme, d'intolérance ou encore d'inégalité filles/garçons.

L'action culturelle se base de façon permanente et volontariste sur des choix qui proposent et argumentent en faveur de la curiosité à l'autre, de l'appréhension des différences et de la diversité. Nos programmations, nos événements, s'inscrivent pleinement dans les grands débats de société qui nous traversent actuellement. C'est pour cela que nous sommes reconnus pour nos moments d'échanges, d'animation, dans un processus inclusif et non de sélection, auprès de tous les publics. Nous nous inscrivons pleinement, au travers de cette approche singulière à la volonté d'émancipation pour tous que porte la FOL dans toutes ses actions.

d. Secteur des Accueils (Colonies de vacances et classes de découverte)

Le secteur des Accueils de la FOL accueille des jeunes depuis plusieurs dizaines d'années dans ses centres aux quatre coins de la France. De nombreuses actions en lien avec l'éducation contre les discriminations et le racisme ont ainsi été réalisées. Ici, nous présentons celles qui sont permanentes et communes à l'ensemble de nos séjours :

- Nos centres sont des lieux de dépaysement et de mixité sociale qui accueillent régulièrement des enfants de différents milieux sociaux, d'origines géographiques et culturelles diverses. L'objectif étant, dans un cadre défini, un temps de vacances, apprendre aux jeunes à vivre et agir avec autrui, à jouer ensemble ou encore lier des amitiés. C'est un travail exigeant mais incontournable pour qui prétend éduquer à la citoyenneté et nous en avons l'ambition.
- En 2021 nous avons accueilli plus d'une quarantaine d'enfants en situation de handicap (physique ou psychique) en inclusion dans nos séjours, souvent accompagnés d'une tierce personne pour les épauler et veiller au bon déroulement de leur séjour. Nous avons également développé des partenariats avec l'APF Evasion et l'ADIMC 74.
- Nous proposons également aux adolescents des séjours à l'étranger, loin des circuits organisés, des logiques de consommation et des idées reçues. Nous souhaitons différencier l'authentique de l'artifice. Ainsi, lors de ces excursions en Europe ou dans le reste du monde les groupes vont à la recherche du contact humain avec la population locale et ils découvrent un nouvel environnement afin de se confronter à d'autres réalités et d'autres cultures.
- De nombreuses actions et valeurs sont exprimées dans la politique éducative du service vacances. C'est dans cette mesure que certaines directions intègrent à leur projet pédagogique des actions en lien avec l'éducation contre les discriminations et le racisme.
- Enfin, dans nos structures les enfants ont l'occasion de vivre ensemble et de faire tomber les différences. Nous avons à cœur d'accueillir tous les publics, en classe de découverte à la neige ou à la mer ou encore en colonie de vacances afin de construire les adultes de demain. Nous jouissons d'une expérience de plus de 70 ans qui nous permet de comprendre et de saisir tous les besoins, envies des publics que nous accueillons.

e. Secteur social

Le secteur Social de la FOL accueille et accompagne différents publics en situation de précarité sur les territoires de la Haute Savoie et de la Savoie. Ces différents services et établissements sociaux sont portés par la FOL et participent à son engagement d'éducation contre les discriminations et le racisme. Ainsi, le secteur social de la FOL réalise :

- Un accueil inconditionnel de toute personne en situation de précarité au sein de l'Accueil de jour de la Halte, quel que soit la nationalité des usagers ou de leur situation économique ou sociale.
- Un accompagnement des demandeurs d'asile dans leur procédure d'asile au sein de plusieurs services, notamment un Service de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile, un Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile et deux Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile sur la Haute Savoie et la Savoie. L'accompagnement des demandeurs d'asile vise à leur permettre de bénéficier d'un soutien dans leur procédure administrative ainsi qu'une aide dans l'accès aux droits, souvent méconnus.
- Un accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale par le biais du service SAIFER en Haute Savoie ainsi qu'un accompagnement dans l'accès à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale par le biais du PAIRS sur la Savoie. L'accompagnement des Bénéficiaires de la Protection Internationale permet d'accompagner ces personnes dans leur parcours d'intégration en France et leur permettre d'atteindre un niveau d'autonomisation suffisant, tout en faisant valoir leurs droits et en les sensibilisant à leurs devoirs.

- Un service d'accompagnement des mineurs non accompagnés isolés étrangers pris en charge par l'aide social à l'enfance et dont le suivi est assuré par les services du DDAMIE et de l'AMIE. Les MNA sont des jeunes personnes de tous horizons, francophones ou non, sans représentants légaux en France. Ils sont orientés vers les services par la protection de l'enfance et l'accompagnement proposé par la FOL permet à ces jeunes d'être mis en sécurité mais également d'acquérir des compétences.
 - Un Service de Réparation Pénale chargé d'accompagner les mineurs ayant été condamnés à des mesures de réparation par le Tribunal pour Enfants. Cet accompagnement vise à allier mesure pénale et travail éducatif, permettant au mineur de réparer le désordre provoqué et ainsi éviter sa condamnation ou sa stigmatisation.
 - Le dispositif jeunes majeurs afin d'accompagner des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. Ce Dispositif est conjointement porté par le Conseil départemental et l'Etat représenté ici par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités). Il vient répondre à la question de lutte contre la pauvreté et de la rupture sociale pour ces jeunes. L'objectif est de les accompagner dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Lors des commissions d'admission la situation du jeune est exposée aux différentes parties présentes afin de décider de la pertinence de son accueil ainsi que de son accompagnement dans ce dispositif. Une fois le jeune admis, il sera dans l'un des lieux de vie (fjt, appartement ou famille de parrainage...) où l'équipe éducative l'accompagnera au mieux vers l'autonomie.
- Chaque service du secteur social réalise un accompagnement dans le respect des valeurs défendues par la FOL. Les services sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et n'opèrent aucune forme de discrimination envers le public. Les services visent également à lutter contre toute forme de discrimination pouvant être causé envers les usagers suivis.

f. Secteur Sportif USEP/UFOLEP

L'USEP, service sportif scolaire de la FOL fait du vivre ensemble un principe constitutif de ses actions. Pour lutter contre toute forme de discrimination, elle accompagne les enseignants en créant les conditions d'une pédagogie inclusive.

Ses onze secteurs, relais locaux du département, assurent une mixité sociale, garçons-filles, valides-en situation de handicap, au sein de leurs rencontres sportives associatives à destination des enfants.

Chaque rencontre est également le moyen pour les enfants d'échanger sans jugement grâce aux débats associatifs et aux congrès d'enfants.

La vie associative permet à chacun de vivre une citoyenneté en acte en coopérant et construisant ensemble. La commission « laboratoire des pratiques » assure une veille permanente des actions territoriales et transmet aux acteurs des outils favorisant le vivre ensemble : mallette handicap, devoir de mémoire...

L'UFOLEP, secteur sportif de la FOL permet l'accès du sport à tous et pour tous. L'UFOLEP, c'est une vision du sport à dimension sociale et citoyenne dont la volonté est de répondre à certains enjeux actuels tels que le sport santé, le sports handicap, le sport durable avec des valeurs incontournables telles que le fair-play, la solidarité, la laïcité.

Pour lutter contre toutes formes de discrimination, elle accompagne les associations et les licenciés dans les activités et événements sportifs. Ses 60 associations assurent un relais et développent en adéquation avec les valeurs de l'UFOLEP des actions favorisant les interactions sociales, la solidarité, et la lutte contre toute forme d'exclusion. Elle est notamment très impliqués dans le sport santé ainsi que dans la formation. Divers programmes sont développés avec les séniors mais aussi avec les plus jeunes (Atelier équilibre avec le centre hospitalier Annecy genevois, le savoir rouler à vélo...). Des formations au gestes de premier secours sont également organisés régulièrement. De plus en lien avec d'autres services de la FOL, l'UFOLEP intervient pour mettre en place des cycles multisports avec le DDAMIE, et la HALTE.

Chaque intervention et rencontre est le moyen pour les adhérents d'échanger sans jugement sur leur pratique et divers sujets de leur choix. Cette vie associative permet à tout un chacun de vivre, partager, et échanger des moments conviviaux

égalité homme/femme, les non stigmatisations raciales et sociales, l'inclusion des personnes en situation , l'esprit critique et le libre arbitre face aux questions sociétales...tant de thématiques proposées et animées par les membres du réseau FOL et des extérieurs.

On voit donc bien s'afficher, de l'ancrage des textes qui fondent notre association aux mises en œuvre dans tous ses champs d'activité, une constante et une cohérence qui s'imposent à nous au travers du principe de laïcité, pour que reculent les discriminations de genre, d'origine géographique, d'orientation sexuelle, de handicap.

Nous agissons pour une société plus égalitaire et inclusive, prenant en compte les besoins de chacun, Nous nous positionnons comme mouvement d'éducation populaire, dans une visée de « fabrique du citoyen ». L'éducation est notre levier dans tous les temps formels et informels,

L'éducation à la lutte contre les discriminations et le racisme, continuera donc d'être portée à la fois en interne, mais aussi dans la multiplicité des partenariats que nous portons ou accompagnons dans le réseau Fol ou avec des acteurs extérieurs.

III. POURSUIVRE LA MOBILISATION, SANS RELACHE

La FOL appelle à une grande mobilisation de toutes les structures qui souhaitent agir pour une véritable éducation à la citoyenneté.

Ensemble, osons construire le chemin de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité par une démarche éducative laïque et citoyenne.

Nous réussirons nos engagements avec la conviction et la volonté :

- De faire vivre de manière active notre politique éducative dans tous nos secteurs d'activités et tous nos réseaux en ayant comme priorité l'éducation des enfants et des jeunes
- D'être les « passeurs » de ces orientations en direction de tous les publics et de tous les acteurs partenaires
- D'être les « initiateurs » et les « animateurs » d'actions permanentes et pertinentes dans tous nos secteurs d'activités en prenant en compte les besoins de nos réseaux et les réalités locales.

Pour cela, nous devons :

- Faire participer des structures au plus près des réalités locales et les accompagner
- Promouvoir les outils construits en tant que centre de ressources idéologique, pédagogique et technique
- Diversifier nos partenariats
- Etre attentif aux attentes et sollicitations de nos réseaux mais aussi de l'actualité pour ouvrir de nouvelles pistes d'actions. (par exemples autour des questions de pauvreté, de santé,...)

ANNEXES AU TEXTE FEDERATIF

1. Observation de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme : CNCDH

Extraits de texte :

« Un des principes fondamentaux en matière de droits de l'Homme est celui de l'égalité des êtres humains. L'article 1er de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme proclame que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». La lutte contre le racisme et l'intolérance est donc une question prioritaire dans le combat pour les droits de l'Homme.

L'interdiction de toute forme de discrimination fondée sur l'origine, la nationalité, la « race », l'ethnicité ou la religion, réelle ou supposée, est reconnue comme une obligation dans le droit international et européen. Sur la base des traités internationaux et au fil des ans, la législation antiraciste s'est considérablement étoffée, des actions concrètes ont été mises en place et la France s'est dotée d'un dispositif législatif important pour mieux combattre et punir les diverses formes d'expression du racisme. »

Pour autant, l'ampleur des phénomènes racistes n'a pas diminué. Les travaux de la CNCDH démontrent que la lutte

contre le racisme reste nécessaire. Et si la répression des auteurs d'actes racistes est indispensable, La CNCDH rappelle qu'une lutte efficace contre ces phénomènes doit essentiellement se faire en amont. Il s'agit avant tout de prévenir et de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, en favorisant l'éducation et en développant la formation des acteurs de terrain, en organisant des campagnes d'information.

La CNCDH constate que si elles existent, les initiatives et actions mises en œuvre pour lutter contre le racisme sont dispersées et n'ont pas assez de lisibilité : une perspective globale et intégrée de la lutte contre le racisme doit prévaloir, en ce sens l'affichage d'une réelle volonté politique est nécessaire.

Enfin, il convient de souligner que le terme générique de racisme renvoie à différents comportements ou phénomènes (racisme, antisémitisme, xénophobie, racisme antimusulmans...). La Commission s'attache à traiter le racisme sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations, en fonction des données dont elle dispose et des éléments qui sont portés à sa connaissance par les autorités publiques et par la société civile.

2. Notions de racisme

a. La Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale

En 2020, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale définit cette discrimination comme « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique ».

b. Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques)

Le mot « racisme » apparaît en 1902 en France et au Royaume-Uni. Il devient d'emploi courant dans les années 1920, en Allemagne, pour désigner les activités des groupes d'extrême droite et leurs doctrines. Le phénomène se laisse assez facilement cerner dans ses manifestations idéologiques les plus explicites, liées à des contextes historiques précis (esclavagisme, essor des nationalismes, nazisme, ségrégation...). Il est au contraire souvent la source de désaccords, voire de conflits d'interprétation, lorsqu'il s'agit de le diagnostiquer à l'échelle d'un État ou de nommer les agissements d'un individu.

(Voir fiche ressources « Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme ».

3. Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination est un traitement défavorable envers une personne et qui remplit 2 conditions cumulatives :

- Etre fondée sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...)
- Relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

Défenseur des droits de l'homme, 23 janvier 2020

A. Les critères de discriminations reconnus par la loi

a) Critères issus de textes internationaux ou européens

- **Âge** : *On m'a refusé un crédit à la consommation en raison de mon âge.*
- **Sexe** : *En tant que femme, je gagne moins que mon collègue masculin qui exerce un travail comparable.*
- **Origine** : *Je n'ai pas été embauché à cause de mes origines maghrébines.*
- **Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race** : *On a refusé de me louer une place de camping parce que je suis étranger.*
- **Grossesse** : *Je n'ai pas retrouvé mon poste à mon retour de congé maternité.*
- **État de santé** : *On m'a refusé le renouvellement de mon contrat parce que j'étais en arrêt maladie.*
- **Handicap** : *On me refuse la participation à une sortie d'école en raison de mon handicap.*
- **Caractéristiques génétiques** : *On a voulu me soumettre à des tests génétiques dans le cadre de l'examen médical préalable à mon embauche.*
- **Orientation sexuelle** : *On a refusé de me louer une salle pour mon mariage car je suis homosexuelle.*
- **Identité de genre** : *Je suis une femme transgenre et mon employeur refuse de modifier mes fiches de paye.*

- **Opinions politiques** : *La mairie a refusé de me louer une salle en raison de mes opinions politiques.*
- **Activités syndicales** : *Ma carrière n'a pas connu d'évolution depuis que je me suis présenté comme délégué syndical.*
- **Opinions philosophiques** : *Ma caisse de retraite refuse de prendre en compte les trimestres accomplis pendant mon service national car j'étais objecteur de conscience.*
- **Croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée** : *On m'a refusé l'accès à une salle de sport à cause de mon voile.*

b) Critères relevant de la seule législation française

- **Situation de famille** : *On m'a refusé une location d'appartement parce que je suis une mère isolée.*
- **Apparence physique** : *On m'a refusé un emploi parce que je suis obèse.*
- **Nom** : *On m'a refusé un entretien d'embauche en raison de mon nom à consonance étrangère.*
- **Mœurs** : *On m'a refusé un emploi parce que je suis fumeur.*
- **Lieu de résidence** : *On m'a refusé un chèque parce que j'habite dans un département voisin.*
- **Perte d'autonomie** : *Mon père, hébergé en EHPAD, se plaint de ne pas avoir accès à ses lunettes.*
- **Particulière vulnérabilité résultant de la situation économique** : *On m'a refusé l'ouverture d'un compte bancaire parce que je suis domicilié dans une association.*
- **Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français** : *Ce critère peut faire l'objet de plusieurs interprétations très distinctes. Les tribunaux indiqueront celle qu'il convient de retenir.*
- **Domiciliation bancaire** : *On a refusé la caution de mes parents parce qu'ils sont domiciliés outre-mer.*

B. Infos sur des questions de discriminations

a. Enquête Cadre de Vie (ministère de l'intérieur)

Il est nécessaire de prendre en compte que la grande majorité des atteintes aux personnes d'ordre racistes et discriminatoires ne sont pas déclarées et/ou ne font pas l'objet de plaintes enregistrées. (5 % des victimes d'injures « racistes » et 25 % des victimes de menaces ou violences physiques « racistes »).

Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (ministère de l'intérieur), plus d'un million de personnes âgées de quatorze ans ou plus vivant en France métropolitaine ont été victimes d'au moins une atteinte « à caractère raciste » en 2018. Sur la période 2006-2018, le nombre d'injures toutes natures confondues oscille autour de 5 millions de victimes par an parmi les 14 ans ou plus en France métropolitaine. Chaque année, entre 2006 et 2018, de 11 % à 15 % des victimes d'injures attribuent au dernier incident subi, un caractère « raciste ».

Les discriminations « à caractère raciste » constituent 4 % du champ des crimes et délits « racistes » : dans trois cas sur cinq, il s'agit de plaintes pour discrimination liée au refus de fournir un bien ou un service (accès au logement, à un lieu accueillant du public, etc.), et dans deux cas sur cinq de discriminations liées à la sphère professionnelle.

Enfin, 4 % des crimes et délits « racistes » correspondent à des atteintes aux biens.

b. Homophobie en France

17/05/2020 : article France 24 (Information, news et actualité internationale) :

Les injures et agressions homophobes ou transphobes ont connu une poussée de 36 % l'an passé en France, symbole du fort "ancrage" de l'homophobie dans le pays, selon le ministère de l'Intérieur.

Un nouveau bond qui intervient après une année 2018 déjà présentée comme une année "noire" par les associations avec un niveau inégalé d'agressions physiques envers les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bis, trans).

Les injures et outrages représentent 33 % des infractions subies, tandis que les violences (physiques et sexuelles) concernent 28 % des plaintes. Les victimes sont majoritairement des hommes (75 %), plutôt jeunes : 62 % ont moins de 35 ans.

Rapport de l'année 2020 sur les LGTBIPhobies de l'association SOS HOMOPHOBIE

Une fois de plus, 2020 aura offert la part belle aux violences physiques LGBTIphobes : 164 agressions physiques ont été rapportées à SOS homophobie et ont concerné 12 % de l'ensemble des cas, la même proportion qu'en 2019. La moindre fréquentation des espaces publics (liée aux restrictions sanitaires) n'a ainsi pas diminué l'importance de ces violences dans la vie des personnes LGBTI.

Si les agressions surgissent toujours majoritairement dans l'espace public, on note une baisse du nombre de cas dans ce contexte (36 % en 2020, 48 % en 2019), qui se voit compensée par une augmentation des cas liés au Voisinage (27 % en 2020, 16 % en 2019), et à la Famille ou l'entourage proche (23 % en 2020, 14 % en 2019).

Cette violence prend le plus souvent la forme de coups et blessures (71 %) ; 13 % des cas ont été de viols ou d'agressions sexuelles.

c. Violences faites aux femmes : Publication « Vie Publique » - Documentation Française

Les violences subies par les femmes constituent l'**une des violations des droits de l'homme les plus répandues** dans le monde.

Le bilan des violences faites aux femmes durant le confinement(nouvelle fenêtre), publié par la MIPROF en juillet 2020, confirme leur forte hausse entre le 16 mars et le 10 mai 2020. Le nombre d'appels au 3919 a bondi : la plateforme a reçu 44 235 appels et déclenché une prise en charge pour 15 610 d'entre eux. Les appels pour violences conjugales ont triplé par rapport à 2019 sur la même période : ils représentaient 9% des appels en 2019, 19% au début 2020 et 25% pendant le confinement. Le ministère de la justice a enregistré moins de féminicides mais plus d'En France, 99% des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou comportement sexiste en 2019.

En France, 99% des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou comportement sexiste en 2019.

Le Haut Conseil a étudié plus précisément trois domaines de la vie publique :

- Le milieu de l'entreprise, où le sexisme demeure très important mais où naissent aussi beaucoup d'initiatives pour le combattre ;
- Les médias : les émissions de divertissement, notamment la téléréalité, diffusent une image caricaturale des femmes ;
- Le monde politique, qui fonctionne encore comme une "chasse gardée des hommes" malgré les avancées de la parité sous l'effet des contraintes légales.

d. Handicap : Le 18 mars 2020, Claire Hédon, Défenseure des droits, publie son 1er rapport annuel d'activité dans un contexte de crise aggravant les inégalités.

- Le rapport annuel d'activité 2020 du Défenseur des droits (DDD) est tombé le 18 mars 2021 (en lien ci-dessous) ... Pour la quatrième année consécutive, le handicap reste le principal motif de discrimination et totalise 21,2 % des saisines, loin devant l'origine (13,3 %), l'état de santé (11,3 %). Principaux domaines « défaillants » ? L'emploi (dans le privé et le public), l'éducation et la formation, l'accès aux biens et aux services ou encore le logement.
- Saisines en hausse de 20 %
- Depuis 2014, les réclamations portant sur la lutte contre les discriminations ont connu un boom de 20 %, de même que celles sur les services publics (+78 %) et la déontologie de la sécurité (+210 %). La mise en place en février 2021 d'un nouveau service de signalement et d'accompagnement, alliant la plateforme antidiscriminations.fr et le numéro de téléphone 39 28, résulte de ce constat (article en lien ci-dessous). Au total, en 2020, l'institution a reçu 96 894 réclamations et 69 705 appels, soit une hausse globale des sollicitations de 10 % par rapport à 2019, liée notamment à la crise sanitaire.

C. Les SECDR intègrent et s'intègrent à des actions et commémorations labellisées

- **La Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** : Mars – Une semaine incluant la date du 21 mars.

Tous Unis Contre la Haine : la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique : élèves, personnels des établissements scolaires, parents d'élèves, organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations partenaires de l'Éducation. Elle permet à l'ensemble des établissements et associations de se mobiliser pour prévenir toute forme de discrimination ou de violence fondée sur l'origine ou l'appartenance religieuse, de valoriser les projets menés tout au long de l'année et de porter haut les valeurs d'égalité, de dignité et de respect.

- **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale** : le 21 mars

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque année. En proclamant cette journée en 1966, l'Assemblée générale de l'ONU a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale.

- **La journée internationale des Droits des Femmes** : le 8 mars

Des milliers de voix à travers le monde s'élèvent pour célébrer les femmes, leurs droits et revendiquer l'égalité des sexes.

- **La Journée Mondiale de Lutte Contre l'Homophobie et la transphobie***: 17 mai

Elle a pour but d'articuler action et réflexion afin de lutter contre toutes les violences physiques, morales ou symboliques liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

- **Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (Journée Mondiale du refus de la misère)** : 17 octobre

La célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté remonte au 17 octobre 1987. Ce rassemblement était destiné à rendre hommage aux victimes de l'extrême pauvreté, de la violence et de la faim. La participation des pauvres eux-mêmes est au cœur de la célébration de la journée depuis qu'elle a été instituée.

- **Journée de la laïcité** : 9 décembre

Est la date anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

- **Semaine d'information sur la santé mentale (SISM)** : Une semaine chaque année

Les SISM sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population. Les 5 objectifs des SISM: SENSIBILISER le public aux questions de Santé mentale, INFORMER, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale, RASSEMBLER par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale, AIDER au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale, FAIRE CONNAÎTRE les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

- **Journée de commémoration pour la résistance** :

L'Assemblée nationale a instauré le 27 mai comme Journée nationale de la Résistance. Cette journée est l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance. Après la Libération, le programme d'action de la Résistance, connu sous le nom "**Les jours heureux**", paraît en 1944 et conduit à la mise en œuvre de réformes économiques, sociales et politiques **donnant la priorité à l'accès à l'éducation pour tous** et posant les bases du modèle social français. Il inspire également la rédaction du **préambule de la Constitution de la quatrième République**, qui fait partie des textes fondamentaux de notre droit actuel.

La Journée nationale de la Résistance est l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance, comme : le courage, la défense de la République, le souci constant de la justice, de la solidarité, de la tolérance et du respect d'autrui.

Elle permet également de rappeler aux jeunes générations l'engagement des hommes et des femmes qui se sont levés contre l'occupant nazi et le régime collaborationniste de Vichy.

- **Commémoration du génocide rwandais** : 7 avril (date du début des massacres)

Dans un message commémorant la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a souligné que chacun devait « regarder en face la réalité du monde contemporain et tirer les leçons des événements survenus il y a 27 ans ».

Plus d'un million de personnes ont été systématiquement tuées au Rwanda, en l'espace de 100 jours seulement.

- **Journée internationale des Droits de l'Enfant** : 20 novembre

La journée du 20 novembre est l'occasion de valoriser les actions éducatives menées avec les enseignants et les acteurs de l'enfance. Les enfants ont des droits. Aux adultes de garantir leur respect.

La Convention internationale des droits de l'enfant est un texte fondateur. Sa connaissance participe à la construction progressive de la citoyenneté et à l'acquisition d'une culture humaniste. Malgré la Charte Internationale des Droits de l'Enfant signées par de nombreuses nations...les droits de l'enfant sont bafoués, maltraitance, exploitation esclavagiste par le travail, la scandaleuse industrie du sexe, l'accès à l'Education et à la Culture.

- **Festival au Bonheur des Mômes** : Dernière semaine d'août (Grand-Bornand Haute-Savoie)

La FOL est partenaire du festival de spectacles vivants jeune public de sa création. Organisée par le Théâtre de la Toupine, la commune du Grand-Bornand et l'Office du Tourisme.

Au Bonheur des Mômes s'attache à sensibiliser son public aux enjeux de notre société en prenant appui sur le spectacle vivant et l'incroyable création des compagnies théâtrales abordant de nombreux thèmes notamment celui des discriminations. La FOL coproduit régulièrement des spectacles et prend sa place notamment en apportant la dimension des Semaines d'Education contre les Discriminations et le Racisme.